



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Soutien aux initiatives d'adaptation au changement climatique outre-mer

Question écrite n° 5157

Texte de la question

M. Marcellin Nadeau rappelle à M. le ministre d'État, ministre des outre-mer, que la question de l'érosion côtière est un problème fondamental dans lesdits outre-mer et notamment en Martinique, comme il a pu lui-même le constater lors de son dernier séjour, et plus particulièrement un problème de gestion pour l'avenir. La Martinique est en effet confrontée à de nombreux risques associés au changement climatique, qu'il s'agisse d'élévation du niveau de la mer, de submersion marine ou d'érosion côtière. Treize communes sont inscrites sur la liste des territoires exposés au recul du trait de côte, publiée en avril 2022 par le Gouvernement, et adaptent leurs politiques de planification urbaine. Mais, de fait, chaque année l'océan gagne du terrain, en moyenne un mètre sur le littoral. Si l'érosion est un phénomène naturel, son accélération relève souvent des activités humaines (prélèvement de sable, déforestation, suppression des mangroves protectrices, urbanisation, fragilisation des récifs coralliens). Pour remédier à ces risques, certaines communes (La Trinité) ont eu recours à des ouvrages de défense comme des enrochements ou des digues, mais ces solutions coûteuses se révèlent souvent temporaires ou inadéquates, comme la tempête Cynthia l'a aussi mis en évidence en France hexagonale à Oléron. D'autres, comme Le Prêcheur, ont développé des solutions innovantes d'adaptation à la transition écologique par déplacement de la population impactée et déplacement en sécurité du centre-bourg dans les hauteurs. Cette opération soutenue par le plan urbanisme construction architecture (PUCA), la DEAL de Martinique, reste cependant en attente des financements nécessaires. Il lui demande donc quel accompagnement de ces initiatives son ministère pourrait mettre en œuvre dans la mesure où de telles initiatives sont une réponse conséquente au changement climatique qui se pose avec d'autant plus d'acuité aux dits outre-mer ; il insiste sur l'opportunité qu'il y aurait pour le ministère des outre-mer à prendre des initiatives fortes en cette année symbolique de la mer, lui qui est présent sur tous les océans du globe.

Texte de la réponse

La Martinique, à l'instar des autres territoires d'outre-mer, est confrontée à de nombreux risques associés au changement climatique, notamment les phénomènes météorologiques extrêmes, l'élévation du niveau de la mer, les submersions marines et l'érosion côtière. Météo France prévoit qu'aux Antilles françaises, les températures devraient augmenter de +1,5 à +2°C d'ici 2055, et de +2,5 à +3,5°C d'ici 2080 pour la saison sèche. Les vagues de chaleur seront par ailleurs plus fréquentes. Même si les prévisions des précipitations annuelles s'orientent vers une baisse (jusqu'à -15 %) dans les années à venir, Météo France prévoit une augmentation de la fréquence des ouragans et des pluies cycloniques. Un autre phénomène menace les populations côtières et le littoral martiniquais : l'érosion des sols marins. Ce phénomène, s'ajoutant à la hausse du niveau de la mer due au réchauffement climatique, a déjà augmenté la profondeur des eaux dans ces régions ; il fragilise aussi les récifs coralliens, barrières de protection essentielles contre les vagues, les tempêtes et l'érosion des côtes. L'industrie de la pêche côtière, secteur économique important dans la région, est aussi impactée. Aussi, le Gouvernement met en place plusieurs initiatives. Le Gouvernement met à disposition le fonds vert pour soutenir les investissements locaux afin d'accélérer la transition écologique dans les territoires. Il intervient dans trois domaines : la performance environnementale, l'adaptation du territoire au changement climatique, dont la

résilience des territoires face aux risques, et l'amélioration du cadre de vie. Il est reconduit en 2025 avec une enveloppe de 1,15 milliard d'euros. La structuration du fonds vert est maintenue en 2025 autour de trois axes et 19 mesures. L'axe 2, relatif à l'adaptation au changement climatique, comporte une mesure « Adaptation au recul du trait de côte ». Les projets ciblés doivent permettre de soutenir les collectivités dans la mise en œuvre d'opérations d'anticipation (plans partenariaux d'aménagement, cartographies locales d'exposition, etc.) et d'adaptation aux effets du changement climatique et au recul du trait de côte. En 2025, un cofinancement de l'élaboration des stratégies locales de gestion intégrée du trait de côte (SLGITC) est créé. Par ailleurs, le Gouvernement a mandaté une mission inter-inspections dédiée aux mesures d'adaptation au recul du trait de côte dans les outre-mer. Cette mission est en cours. Elle vise à définir un modèle de financement pour la recomposition spatiale des territoires littoraux soumis au recul du trait de côte. Les résultats de la mission devraient permettre concrètement d'avancer la réflexion sur les modalités de financements. De plus, à l'échelle nationale, le Gouvernement a élaboré le troisième plan national d'adaptation au changement climatique (PNACC), lancé le lundi 10 mars 2025. Le PNACC-3 prévoit un ensemble d'actions concrètes pour adapter notre territoire, hexagone et outre-mer, aux impacts visibles et attendus du changement climatique. L'accent est mis sur la dimension territoriale et sur le financement des mesures. 260 millions d'euros sont prévus en 2025 pour financer les actions relevant du PNACC. Pour les outre-mer plus spécifiquement, la direction générale des outre-mer élabore la stratégie d'adaptation et d'atténuation au changement climatique, qui correspond à la mesure 63 du comité interministériel des outre-mer (CIOM) de juillet 2023. Cette démarche s'incarne d'ailleurs dans les territoires grâce aux « conférences des parties régionales » qui visent à définir au niveau territorial les leviers d'actions permettant aux outre-mer d'atteindre notamment les objectifs nationaux fixés en termes de réduction de gaz à effet de serre (GES) et de protection de la biodiversité.

Données clés

Auteur : [M. Marcellin Nadeau](#)

Circonscription : Martinique (2^e circonscription) - Gauche Démocrate et Républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5157

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : [Outre-mer](#)

Ministère attributaire : [Outre-mer](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [18 mars 2025](#), page 1741

Réponse publiée au JO le : [10 juin 2025](#), page 4930